

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES**

Les présentes se rapportent à toutes les transactions avec HYDROPARTS France, SARL au capital de 480.000 €, immatriculée au RCS de Dax sous le n°435.176.110, dont le siège est fixé 453 Chemin des Mousquetaires à Saint-Paul-Lès-Dax (40990), HYDROPARTS France, spécialiste des pièces détachées pour les hayons élévateurs, dispose en outre d'une offre globale en organisation de dépannage, contrôles et formation.

Les présentes sont donc applicables dans la limite de conditions particulières, explicitement précises et écrites, pouvant en compléter, suppléer ou exclure telle ou telle partie.

### **ARTICLE 2 – OFFRES – PRIX – SERVICES**

#### **2.1- Généralités :**

Les prix d'HYDROPARTS France sont susceptibles d'évoluer à tout instant. Seule une offre écrite par HYDROPARTS France, est valable et ne l'engage que pour une durée d'un (1) mois, à défaut d'une autre durée dérogatoire précisée.

Une Commande (qui s'entend par tout contrat, convention, devis ou offre de prix) - qui se doit de préciser la nature des produits et/ou des services, les délais d'exécution ou de livraison, ainsi que les conditions financières pour leur exécution - est réputée parfaite par la validation d'HYDROPARTS France à son Client, par tout moyen moderne de communication adapté aux relations commerciales entre les parties, emportant l'acceptation sans restriction ni réserve par le Client, des présentes conditions générales de vente.

Les prix sont entendus nets, en devise euros (€), hors taxes et soumis à la TVA en vigueur.

En cas de frais de port, ces derniers sont calculés séparément de la Commande, en fonction de la nature des articles commandés, du transporteur sélectionné par le Client et du lieu de livraison. HYDROPARTS France s'engage à porter à la connaissance du Client, avant la validation de sa Commande, le coût de cette livraison.

Aucun escompte ne saurait être accordé, en cas de paiement anticipé.

#### **2.2- Offres spécifique de services :**

La souscription de différents services commercialisés par HYDROPARTS France : la formation professionnelle, l'assistance-dépannage, la maintenance et les garanties commerciales supplémentaires, sont conclues avec le Client, sur la base de contrats ou de conditions particulières qui viennent compléter les présentes conditions générales de vente.

#### **2.3- Particularité :**

##### **Vente à distance (boutique en ligne)**

La vente des produits via le site Web d'HYDROPARTS France entraîne au préalable, l'ouverture d'un compte Client sur lequel sera précisée sa qualité de particulier ou de professionnel, ainsi que l'ensemble des éléments d'état civil, d'adresse de facturation, de livraison et de sécurisation de la transaction.

Tous les produits sont proposés sous réserve de disponibilité. Pour tout produit commandé non disponible, HYDROPARTS France s'engage à en aviser le Client sous 72 heures, par mail ou téléphone, de telle sorte que le Client puisse choisir d'attendre le réassort, ou d'annuler sa Commande ; HYDROPARTS France s'engageant à lui rembourser intégralement les paiements perçus, sans frais.

HYDROPARTS France s'efforce de conserver une haute qualité d'images, de renseignements et de fiches descriptives sur l'ensemble de sa gamme de produits commercialisés. S'il le juge nécessaire, le Client est toutefois invité à solliciter tout renseignement complémentaire auprès d'HYDROPARTS France ; la Commande

entraînant irrévocablement l'accord du Client, aucun produit ne saurait être repris ou échangé s'il ne convenait pas à l'usage auquel le Client le destinait.

**Pour les Clients professionnels,** et permettre le bénéfice de certaines conditions d'achats, l'ouverture d'un compte Client professionnel implique la transmission à HYDROPARTS France d'un extrait K-bis en vigueur ou tout autre document (registre des artisans ou métiers...) attestant de la qualité de professionnel, ainsi que de l'identité de son représentant.

**Pour les Clients particuliers,** seules les personnes juridiquement capables et ayant 18 ans révolus au moment de la Commande, peuvent commander. En conséquence de quoi, le Client reconnaît souscrire à ces obligations et décharge HYDROPARTS France de toute réclamation qui pourrait lui être adressée à ce sujet. Conformément à l'article L121-20-12 du Code de la Consommation, les Clients particuliers peuvent solliciter le bénéfice d'un droit de rétractation, pour toute commande via le site Web d'HYDROPARTS France.

Pour l'exercer, le Client doit renvoyer, au maximum 14 jours après la livraison de la Commande, le formulaire mis à sa disposition sur son espace Client, soit par télécopie au 05.58.55.99.82 soit par mail : [magasin@hydroparts-france.fr](mailto:magasin@hydroparts-france.fr)

HYDROPARTS France s'engage à rembourser la totalité des sommes versées par le Client dans les 14 jours à compter de l'enregistrement de la volonté de son Client, et du retour des pièces dans leur état d'origine, faisant l'objet de la rétractation ; aucune pièce ayant été employée ne pouvant faire l'objet d'un tel retour.

Les frais liés au retour restent toutefois à la charge du Client.

#### **ARTICLE 3 – ANNULLATION – MODIFICATION**

Toute modification de la Commande et/ou des conditions d'exécution devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. Toute modification entraînera automatiquement un report de la date d'exécution/livraison initialement prévue.

Pour le cas où le Client annulerait tout ou partie de sa Commande, HYDROPARTS France a, de son propre choix, la possibilité soit d'en poursuivre l'exécution, soit de la considérer résiliée de plein droit après une sommation d'exécuter par LRAR, infructueuse, entraînant à la charge du Client une indemnité de résiliation fixée à hauteur de 30% du prix de la Commande (clause pénale). Pour le cas où le Client aurait versé un acompte, il resterait acquis à HYDROPARTS France, à hauteur de la clause pénale supra.

Cette clause pénale ne fait pas obstacle à la faculté de rétractation pour les Clients particuliers, visés en article 2.3, puisqu'elle serait applicable à eux dès lors que le délai de 14 jours serait expiré.

#### **ARTICLE 4 – DELAIS D'EXECUTION- LIVRAISON-RECLAMATION**

Les délais d'exécution ou de livraison sont précisés au Client, avant la validation de la Commande.

HYDROPARTS France est déchargée de plein droit de toute obligation en matière de délai, dans le cas où les renseignements n'ont pas été fournis en temps voulu par le Client (adresse-information incomplète ou erronée, non-présence du Client pour la livraison...); et/ou la mise à disposition des produits ou l'exécution des prestations n'a pas été possible à la date prévue, du fait du Client ou d'un tiers, ces derniers n'ayant pas respecté leurs propres obligations.

Dans tous les cas, les livraisons feront l'objet d'une réception avec le Client avec l'établissement d'un procès-verbal, bordereau ou tout autre document convenu entre les parties.

Le Client est tenu de vérifier l'état et la concordance de sa Commande, lors de sa

livraison et accepte les produits en l'état, sauf à faire valoir une réclamation écrite dans les 48 heures à HYDROPARTS France, par télécopie : 05.58.55.99.82 ou par mail : [magasin@hydroparts-france.fr](mailto:magasin@hydroparts-france.fr).

En cas de défaut de conformité des pièces, prouvé par le Client, HYDROPARTS France procédera au remplacement ou à leur remboursement si le remplacement est impossible, au plus tard dans le mois de la réclamation.

Aucun retour ne pourra cependant être effectué, sans l'accord écrit d'HYDROPARTS France ; ce consentement n'impliquant aucunement une reconnaissance de responsabilité.

Tout retour non agréé ou injustifié, donnera lieu à une pénalité équivalente à 30% du prix HT de la marchandise - sans que cette somme ne puisse être inférieure à 35€ Euros - et pourra être déduite du prix unitaire en cas de reprise, outre le paiement des frais d'enlèvement ou de transport sur justificatifs d'HYDROPARTS France, restant à la charge du Client.

Quoi qu'il en soit, la responsabilité d'HYDROPARTS France ne peut être engagée qu'en réparation d'un préjudice réel, direct, personnel et certain, subi par le Client, pour autant que ce dernier rapporte la preuve d'un manquement ou d'une faute qui serait la cause de ce préjudice

#### **ARTICLE 5 – GARANTIES**

HYDROPARTS France s'engage auprès de son Client, à garantir ses produits selon les dispositions légales en vigueur, à l'exception des produits vendus dans le cadre d'une promotion ou d'un déstockage, à l'exclusion de toute détérioration ou avarie résultant :

- o d'une mauvaise utilisation ou d'un entretien contraire aux règles et directives fournies par HYDROPARTS France et/ou son fournisseur,
- o de tout matériel utilisé à d'autres fins que celles de leur destination principale,
- o de toute modification dans la construction, le fonctionnement, la présentation ou les réglages des marchandises,
- o de tout matériel présentant des traces de choc, de surchauffe,
- o de toute réparation, tout démontage du Client ou par un tiers autre qu'HYDROPARTS France et son réseau, ou d'un tiers non agréé,
- o de toute force majeure ou du fait d'un tiers.

La réparation, le remplacement et/ou la modification des pièces pendant la période de garantie et/ou maintenance, ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Tout retour de matériel au titre de la garantie, qui s'avérerait non définitif donnera lieu, à la charge du Client, au paiement d'une pénalité forfaitaire de 35€ Euros HT, à valoir sur la prise en charge et le diagnostic.

#### **ARTICLE 6 – FORCE MAJEURE**

Toutes transactions entre les parties comportent une réserve autorisant, tant au profit d'HYDROPARTS France que du Client, la suspension sans indemnités, des engagements pris, dans les cas suivants (liste non exhaustive) : grèves, blocage des transports, tremblements de terre, incendies, intempéries, inondation, foudre, arrêt des réseaux de télécommunication...

#### **ARTICLE 7 – RESERVE DE PROPRIETE**

L'ensemble des matériels d'HYDROPARTS France est vendu avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix principal et accessoires. En conséquence, le Client s'interdit formellement, sous peine de dommages et intérêts, de vendre les pièces et fournitures, de les mettre en gage ou d'en disposer d'une manière quelconque au profit d'un tiers avant le règlement de l'intégralité des sommes dues. Toutefois, le Client supporte dès la livraison tous les risques que les matériels peuvent courir ou occasionner.

En cas de non-paiement par le Client de l'une quelconque de ses échéances, HYDROPARTS France sans perdre aucun autre de ses droits, pourra, 8 jours après une mise en demeure recommandée avec avis de réception sans effet, ou sommation extrajudiciaire, constater la résiliation de la Commande de plein droit, et reprendre ses matériels aux frais et risques du Client.

#### **ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Sauf conventions spéciales, les factures sont payables au siège d'HYDROPARTS France, à son échéance stipulée, par le mode de règlement convenu entre les parties.

Pour les paiements par carte bancaire, le Client garantit à HYDROPARTS France qu'il est pleinement habilité à utiliser ladite carte, qui présente une solvabilité nécessaire au paiement de sa Commande, qui ne sera validée qu'après la confirmation du paiement par le protocole SSL.

Pour les autres moyens de paiement (chèques, virements bancaires, contre-remboursement...), HYDROPARTS France se réserve le droit de solliciter toute pièce ou complément d'information au Client, pour sécuriser la transaction et assurer la qualité de la livraison des colis.

Le non-règlement total ou partiel à la date convenue, sans qu'un rappel soit nécessaire, entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, outre la perception de pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal, et celles d'intérêts conventionnels fixés à 10% du montant de la facture.

En outre, tout Client professionnel en situation de retard de paiement, est redevable de plein droit d'une indemnité pour frais de recouvrement de 40€ par facture impayée.

Pour tous, en cas de paiements échelonnés, le non-paiement d'une seule échéance entraîne la déchéance du terme à la seule initiative d'HYDROPARTS France. L'absence de paiement de l'un quelconque des échéances permet à HYDROPARTS France la suspension des Commandes en cours ou à venir.

Dans le cas de contrat d'assistance/maintenance, le non-paiement entraîne, sans préavis, la cessation de l'entretien et la décharge de responsabilité d'HYDROPARTS France pouvant résulter de l'interruption de l'entretien.

Enfin, HYDROPARTS France se réserve le droit de contrôler et limiter pour raison objective, l'encours des comptes Clients. En conséquence, il peut refuser une nouvelle Commande ou annuler une Commande en cours, sauf règlement comptant de l'arriéré par le Client.

#### **ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas de contestation, et sauf dérogation à la seule prérogative d'HYDROPARTS France, le Tribunal de son siège social est le seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

#### **ARTICLE 10 – INFORMATIONS PERSONNELLES**

Les données personnelles, communiquées à HYDROPARTS France, ont pour objectif d'assurer le bon traitement des Commandes et la gestion des relations commerciales. Conformément à la Loi Informatique et Libertés (06/01/1978 et 06/08/2004), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant qu'il peut exercer par courrier, au siège d'HYDROPARTS France ou par mail : [contact@hydroparts-france.fr](mailto:contact@hydroparts-france.fr)

**Le Client déclare accepter les présentes conditions générales de vente pour en avoir reçu un exemplaire.**